



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Île-de-France, le : **03 JUIL 2018**

Transmise au contrôle
de légalité, le : **04 JUIL 2018**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

Anne Cabrit

DÉLIBÉRATION

N° 18-108 du 3 juillet 2018

Coopération entre l'Agence des espaces verts et la municipalité de Beyrouth (Liban)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4413-2 et R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU la délibération n° 16-034 du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France
- VU le plan d'action de l'accord de coopération entre la Municipalité de Beyrouth et le Conseil régional d'Île-de-France du 18 juillet 2017
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région Ile de France.

DELIBERE

- Article 1 : Approuve la coopération entre l'Agence des espaces verts et la municipalité de Beyrouth, dans le cadre du plan d'action de l'accord de coopération entre la Municipalité de Beyrouth et le Conseil régional d'Île-de-France du 18 juillet 2017.
- Article 2 : Prend acte de la mission de membres du conseil d'administration de l'Agence à Beyrouth (Liban), du 23 au 27 juin 2018, afin d'étudier les modalités de requalification et d'ouverture au public du parc du Bois des Pins.
- Article 3 : Les frais de la mission mentionnée à l'article 2 sont pris en charge sur les frais de représentation alloués au Directeur de cabinet de l'Agence, dont le montant est augmenté de 850 euros pour 2018.

| | |
|-------------------------------|------|
| Nombre de votants | : 15 |
| Votes POUR | : 15 |
| Votes CONTRE..... | : 0 |
| Abstentions | : 0 |
| Ne prend pas part au vote ... | : 0 |

Accusé de réception

| | |
|---|--|
| Nom de l'entité publique | Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France |
| Numéro de l'acte | 18-108 |
| Nature de l'acte | DE - Délibérations |
| Classification de l'acte | 9.3 - Autres domaines de competences des regions |
| Objet de l'acte | 18-108 : Coopération entre l'Agence des espaces verts et la municipalité de Beyrouth (Liban) |
| Statut de la transmission | 8 - Reçu par Contrôle de légalité |
| Identifiant unique de télétransmission | 075-287500052-20180704-18-108-DE |
| Date de transmission de l'acte | 04/07/2018 |
| Date de réception de l'accuse de réception | 04/07/2018 |